



CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 1^{er} avril 2022



Aimer Vivre à Toulouse

MAIRIE DE  TOULOUSE

CONTACT PRESSE

Service de Presse – Mairie de Toulouse

service.presse@mairie-toulouse.fr

t. 05 61 22 21 47

§ Plus d'équipements de proximité

Délibération n° 7.4 : Création d'un jardin public 59, rue Pierre

Cazeneuve

Soucieuse de favoriser la nature en ville, la Mairie de Toulouse aménage un nouveau jardin public, le jardin des Capucins dans le quartier Negreneys. Ce nouvel équipement public, situé à proximité du futur quartier Grand Matabiau, quais d'Oc, permettra aux riverains de profiter d'un espace vert proche de chez eux.

Première étape de ce projet, le rachat pour un euro symbolique d'un terrain de 1719 m² rue Pierre Cazeneuve proposé au vote du Conseil Municipal. Ce terrain sera aménagé en concertation avec les habitants et associations.

Délibération n° 7.7 : Quartier Malepère– Charte de partenariat pour la réalisation d'un collège

Le Conseil Municipal soumettra au vote la cession pour un euro symbolique d'un terrain situé dans le quartier Malepère sur lequel sera construit un nouveau collège, à proximité du futur groupe scolaire bâti par la municipalité.

En effet, la Mairie de Toulouse se donne les moyens ainsi qu'au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de permettre aux enfants de réaliser leur parcours scolaire, de la maternelle à la 3e, à proximité de chez eux.

§ Renforcer les effectifs de la Police Municipale

Délibération n° 21.1 : Création de 25 postes au sein de la Police Municipale

Conformément aux engagements pris devant les Toulousains de recruter 100 policiers municipaux supplémentaires sur la durée du mandat, après la création de 28 postes en janvier 2021, il est proposé au Conseil Municipal de voter la création de 25 nouveaux postes de policiers municipaux : 22 gardiens de polices et 3 chefs de service. Leurs missions seront notamment d'agir au quotidien, 7 jours sur 7, jours et nuits dans les quartiers de Toulouse pour assurer la tranquillité des Toulousains. À Toulouse, la Municipalité et l'Etat mènent conjointement une politique de lutte contre la délinquance pour la sécurité et la tranquillité des Toulousains qui mobilise l'ensemble de la chaîne prévention-police-justice.

§ Soutenir la prévention chez les jeunes

Délibération n° 30.1 : La Mairie, partenaire de l'Education

Nationale, pour un suivi socio-éducatif adapté

La Mairie de Toulouse va signer une convention de partenariat avec l'Éducation Nationale pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre sur des situations qui présentent des facteurs à risque (exemples : décrocheurs scolaires, perturbateurs...). Cette collaboration permettra de soutenir et développer des actions de prévention en direction des jeunes.

Elle s'inscrit dans une volonté municipale de développer des actions de prévention en direction des jeunes. Le rappel à l'ordre prononcé par un juge est préventif. Le souhait de la Municipalité est de proposer à la suite de celui-ci un suivi socio-éducatif adapté aux jeunes concernés.

§ De nouveaux défis éducatifs

Délibération n° 9.1 : Un Projet Educatif pour 2022-2025

Il est proposé au Conseil Municipal de se doter d'un nouveau Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de Toulouse pour la période 2022-2025. Né en 2015, la troisième génération de ce projet peut se prévaloir de la maturité de l'Alliance éducative toulousaine et de l'originalité de son fonctionnement. Le processus de son écriture s'est appuyé sur ce savoir-faire. Il a fait l'objet d'étapes successives qui ont permis de considérer les points de vue de plus de 1.500 personnes, des enfants et des jeunes jusqu'aux acteurs et partenaires de l'Alliance éducative.

Il en résulte un document de synthèse destiné au grand public pour expliciter cette vision commune de l'avenir des enfants et jeunes toulousains. Le concept de l'enfant et du jeune, de 0 à 18 ans, à la fois élève et citoyen reste au cœur du projet. De même, les trois axes structurants sont prorogés et associés à douze orientations éducatives qui suivent une logique globale d'actions cohérentes et complémentaires.

Axe 1 : Construire un environnement éducatif épanouissant

Rendre l'enfant et le jeune, acteur en donnant une place aux parents dans un cadre éducatif où les exigences attendues sont définies collectivement ; où les valeurs sont communes et partagées ; où les postures professionnelles sont définies en fonction des différents espaces et temps de l'enfant et du jeune.

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes, être bienveillant ;
- Respecter le rythme de l'enfant et préserver des temps de pause ;

- Assurer la cohérence et la complémentarité éducative dans le temps et dans les espaces par l'Alliance éducative ;
- Affirmer et reconnaître le rôle des parents, favoriser leur participation.

Axe 2 : Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours

Cela signifie donner du sens, un point de départ et un point d'arrivée dans une temporalité définie, et suppose :

- d'identifier et d'analyser les points de rupture, de faciliter et d'accompagner les transitions nécessaires ;
- de garantir la cohérence entre les objectifs et les moyens ;
- de construire ce parcours en considérant tous les professionnels qui participent et se complètent ;
- d'associer les acteurs de la sphère familiale et les professionnels qui interviennent autour de l'enfant et du jeune.

En filigrane, cet axe vise à encourager la mobilité pour faire vivre une certaine mixité sociale et à prendre en compte les différentes temporalités des parcours éducatifs dans les actions à développer.

Il se décline en quatre orientations éducatives :

- Offrir des loisirs éducatifs, développer le plaisir d'apprendre et l'esprit créatif ;
- Développer l'autonomie et l'émancipation ;
- Promouvoir l'égalité des chances ;
- Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap.

Axe 3 : Forger la citoyenneté

Pour rendre les enfants et les jeunes acteurs responsables de leur vie au sein de la société, il leur est proposé d'expérimenter au quotidien des processus démocratiques et en partageant les valeurs républicaines inhérentes au vivre-ensemble. Tous les acteurs de la communauté éducative doivent être les garants de ce processus.

- Comprendre et faire-vivre les diversités et la singularité ;
- Encourager le civisme et le respect ;
- Amener l'enfant et le jeune à devenir les citoyens de demain et à être acteurs de leur territoire ;
- Prévenir les conduites addictives et les comportements à risque.

De nouveaux défis éducatifs

Si les membres de l'Alliance éducative ont souhaité prolonger l'effort entrepris, ils fixent également de nouveaux défis éducatifs avec le projet éducatif de Toulouse 2022-2025. Les grands enjeux repérés dans cette période inédite concernent prioritairement la transition écologique, la transition numérique et les transitions éducatives.